

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 19 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le Bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

Le résultat de la Conférence de Londres et la communication que M. le marquis de Moustier a faite au Sénat et au Corps-Législatif, par ordre de l'Empereur, ont été bien accueillis en France et à l'étranger. En cinq jours et en trois séances, les plénipotentiaires réunis au Foreign-Office ont trouvé le moyen de résoudre à l'amiable une des questions les plus graves et les plus importantes qui pouvaient s'imposer à la sollicitude de la diplomatie. Ainsi que M. le ministre des affaires étrangères l'a si bien fait remarquer, il y avait longtemps que l'Europe n'avait assisté au spectacle d'une Conférence qui, au lieu de suivre la guerre et se borner à en sanctionner les résultats, a réussi à la prévenir et à conserver au continent les bienfaits de la paix.

La France doit également se féliciter de voir les mêmes puissances qui, en 1815, se laissaient guider à son égard par des idées d'hostilité, renverser aujourd'hui le monument des défiances d'un autre âge. Luxembourg va cesser d'être une ville fortifiée. Le traité déclare que les troupes prussiennes actuellement en garnison dans la forteresse recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de la place immédiatement après l'échange des ratifications, qui doit avoir lieu dans l'espace de quatre semaines au maximum. Le roi grand-duc, dont l'indépendance se trouvait limitée sous le régime de l'ancienne Confédération germanique,

dissoute l'année dernière, rentre désormais dans l'exercice et dans les droits de la pleine souveraineté. Il convertira la place de Luxembourg en ville ouverte, par les travaux qui commenceront aussitôt après la retraite de la garnison prussienne.

Les puissances signataires du traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un pays neutre, proclament, sous leur garantie collective, le principe de la neutralité du grand-duché. Le point essentiel du débat était que la Prusse, dans les conditions nouvelles que lui ont faites les derniers changements européens, ne conservât pas au-delà de ses limites un établissement militaire qui constituait vis-à-vis de nous une position offensive. Ce point capital, la France l'a obtenu, sans mettre en avant d'autres moyens que les idées de modération et de justice.

Tous les gouvernements appelés aux délibérations ont donné dans cette circonstance un précieux témoignage de leurs sentiments équitables et de leur impartialité. La France a la conscience d'avoir facilité leur tâche par la politique désintéressée dont elle a fait la règle de ses résolutions. L'Empereur vient de décider que tous les sous-officiers et soldats de la classe de 1860 appartenant à l'armée active et les engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre seraient immédiatement renvoyés dans leurs foyers, et tout permet aujourd'hui d'espérer que rien ne troublera dans son développement l'Exposition universelle, dont le succès grandit chaque jour et qui attire à Paris une affluence extraordinaire de princes et de têtes couronnées.

Déjà sont venus le roi et la reine des Belges,

le roi de Grèce, la reine de Portugal, M^{me} la grande-duchesse Marie de Russie, le duc de Leuchtenberg, le prince d'Orange, le comte de Flandre, le prince Oscar de Suède, le frère du taikoun du Japon. L'héritier du trône d'Angleterre, le prince de Galles, vient d'arriver, ainsi que son frère, le prince Alfred, et l'on attend sous peu de jours la visite de plusieurs hôtes angustes. Les rapports personnels établis entre les souverains sont un gage d'apaisement, et ne peuvent qu'exercer une influence utile aux intérêts de la civilisation générale, dont le progrès a toujours été la préoccupation dominante de l'Empereur et de son gouvernement.

Les lignes suivantes, du *Mémorial diplomatique*, sont remarquables à plus d'un titre, mais surtout par le ton affirmatif de leurs énonciations :

Malgré la note du *Moniteur*, malgré la communication officielle faite aux Chambres, nous sommes obligés d'insister de nouveau sur l'état complet de paix que l'arrangement définitif de l'affaire du Luxembourg vient de consacrer.

Les doutes qui subsistent encore à cet égard tomberont du reste bientôt devant l'évidence.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucune des questions subsidiaires dont on s'est préoccupé dans le public ne sera soulevée.

L'armement nouveau de la France se constitue sans être accompagné de mesures exceptionnelles; il a pour objet, conformément aux déclarations officielles, de combler les vides produits par nos dernières expéditions.

Nous démentons aussi les bruits de complications internationales du côté de l'Allemagne du Sud, bruits qu'on s'est plu à faire circuler.

On s'attend à ce que la Chambre des députés de Prusse reçoive aujourd'hui ou demain, par interpellation, une communication de M. de Bismark sur les résultats de la Conférence de Londres; mais on prévoit que les déclarations du gouvernement prussien donneront lieu à une discussion parlementaire qui sera d'un grand intérêt dans les circonstances actuelles, comme indice du sentiment public en Allemagne au sujet du maintien de la paix.

La correspondance Havas confirme, dans les termes suivants, la nouvelle, déjà plusieurs fois publiée, de la venue prochaine du roi de Prusse à Paris; elle y joint quelques renseignements qui ne nous paraissent pas sans intérêt, touchant les préoccupations actuelles du gouvernement prussien.

« Il est positif que le roi de Prusse accompagnera l'empereur de Russie à l'Exposition de Paris; mais rien n'est encore arrêté au sujet de la durée de l'absence du roi et du comte de Bismark. L'absence de M. de Bismark ne pourra durer que deux mois tout au plus, la session des Chambres prussiennes ne se terminant qu'à la fin du mois de juin, et la convocation du Reichstag de l'Allemagne du Nord devant avoir lieu pour le mois de septembre.

» Quoique la Constitution prussienne ne doive être appliquée aux provinces nouvelles de la Prusse qu'à partir du 1^{er} octobre, le gouvernement paraît avoir l'intention de faire

FEUILLETON.

12

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Quelques instants après, la seconde partie commença.

Une grande barrière s'ouvrit à deux battants, on roula au milieu du cirque une immense cage de fer, et des roguissements formidables firent courir un frisson par toute la salle.

Il y avait dans la cage un lion, un ours, un tigre et un léopard.

Une femme d'une taille si élevée qu'elle humiliait les plus beaux hommes de la salle, d'une figure mâle et accentuée, apparut, superbe d'audace.

Il y avait dans la fierté de son maintien plus de brusquerie que de noblesse; c'était une Bradamante populaire, une Clorinde, dont la beauté, un peu commune, n'eût pas séduit le noble Tancredi. Elle tenait une cravache à la main, et portait d'un air martial une robe d'amazone, sans avoir toutefois la jupe traînante, qui eût gêné ses mouvements. Un feutre gris à bords retroussés, fièrement campé sur son front, complétait son costume.

Elle s'avança hardiment, jeta sur le public un regard fixe et pénétrant, comme si elle eût voulu le dompter avant le tigre et le lion. Puis elle lui fit un profond salut, à la manière des martyrs, qui, chez les Romains, s'inclinaient devant l'empereur, en disant :

César, ceux qui vont mourir te saluent.

— C'est singulier, dit Mme Duval en frémissant, cette tournure... cette démarche... je n'ai jamais éprouvé un pareil effroi. C'est comme un pressentiment de malheur... Nous ne verrons donc pas sa figure!

La dompteuse se retourna pour se diriger vers la cage, et Mme Duval jeta un cri terrible, dont rien au monde ne peut rendre l'angoisse. Oubliant les spectateurs et les milliers de regards qui allaient être braqués sur elle, elle voulut s'élaner jusqu'à la dompteuse; mais un de ses voisins lui saisit le bras, en lui disant avec humeur :

— Voyons, ma brave femme, ne troublez pas le spectacle : quand on est si impressionnable, on reste chez soi.

Quant à Mme Ramichat, elle était suffoquée et s'écriait en joignant les mains :

— Ah ! Dieu de Dieu ! c'est la grande Jeanne ! Je savais bien que c'était une sorcière.

— Mais, laissez-moi donc ! s'écria Mme Duval, en se dégageant violemment du bras qui la retenait, c'est Jeanne, ma fille !

— Votre fille ! dit le spectateur, qui lui lâcha le bras et ressentit comme une étincelle électrique de cette terrible émotion.

Il y a des douleurs devant lesquelles les êtres les plus indifférents, les plus nuls même, se sentent pousser un cœur.

L'attention du public, absorbée tout entière par Jeanne, les braves qui accueillaient son entrée, empêchèrent les spectateurs voisins de Mme Duval de comprendre la scène qui se passait. On crut que c'était une femme qui se trouvait mal, et quelques gamins s'écrièrent :

— A la porte les attaques de nerfs !

En la voyant se lever, on ne supposa pas un instant qu'elle voulait s'élaner vers la cage. On pensa tout simplement qu'elle cherchait à sortir, et ceux qui l'entouraient s'empressèrent de lui livrer passage; ils étaient heureux de se débarrasser de cette importune qui troublait leurs plaisirs.

Mais le spectateur qui se trouvait près d'elle et avait compris ses angoisses, lui saisit le bras de nouveau, la fit rasseoir, et lui dit impérieusement :

— Pas un mot, pas un geste !... il est trop tard.

La pauvre mère jeta un cri de désespoir encore plus douloureux que le premier. — Jeanne entra dans la cage.

Elle en referma la première grille; puis, ouvrant intrépidement la seconde, qui la séparait encore des bêtes féroces, elle s'élança au milieu d'elles.

Dès que Jeanne apparut, impassible et superbe, au milieu des terribles animaux, au lieu de se jeter sur elle, ils bondirent aux extrémités de la cage, et semblèrent s'écarter pour livrer passage à leur souveraine; puis, quand ce premier mouvement fut calmé, le lion vint se coucher à ses pieds.

— Voyez, continua le voisin de Mme Duval, votre fille ne quitte pas un instant du regard les animaux féroces qu'elle fascine. Si vous jetez un cri, si, par malheur, elle vous aperçoit, si son regard se détourne un instant, elle est perdue.

— Oh ! je me tairai, Monsieur, je me tairai ! répondit la mère, épouvantée.

Et toute palpitante, elle regardait Jeanne, et se mordait les mains jusqu'au sang pour étouffer ses cris.

Mais Mme Ramichat, qui n'avait jamais su garder le silence, criait de toutes ses forces :

procéder aux élections de la Chambre des députés avant le 1^{er} octobre, pour que les Chambres prussiennes puissent se réunir immédiatement après la clôture de la session du Reichstag.

» La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que la publication de la Constitution de la Confédération du Nord aura lieu aussitôt que toutes les Chambres des Etats du Nord auront donné leur consentement.

» Le conseil des ministres s'occupe, dans des séances presque journalières, de l'organisation définitive des provinces nouvelles. »

Une dépêche télégraphique de Vienne, du 16 mai, annonce que l'ouverture solennelle du Reichsrath autrichien aura lieu la semaine prochaine, mardi ou mercredi.

L'empereur François Joseph prononcera le discours du trône.

On écrit de Florence, le 14 mai :

M. Ferrara a présenté aujourd'hui à la chambre des députés le projet concernant le patrimoine ecclésiastique. Voici la substance de ce projet.

Sur le patrimoine ecclésiastique seront prélevés 600 millions en faveur de l'Etat. La rente publique inscrite en faveur du culte et les 12 millions formant la subvention accordée aux établissements ecclésiastiques seront pris à titre d'a-compte de cette somme, ce qui fera un total de 170 millions. Le reste sera réparti, à titre d'impôt extraordinaire, sur les biens ecclésiastiques, dans la proportion de 25 0/0 du capital. Le paiement de cet impôt extraordinaire sera effectué en huit semestres à dater du 1^{er} janvier 1868. Tous les règlements établissant l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques seront supprimés. Le restant desdits biens, déduction faite de l'impôt extraordinaire, sera destiné aux pensions ecclésiastiques et aux dépenses du culte. Les opérations prescrites par la présente loi pourront être confiées à une société de commerce, qui prélèvera une commission maximum de 3 0/0.

On écrit de Bruxelles :

Le ministre des affaires étrangères a communiqué au Sénat le traité qui vient d'être signé par la Conférence de Londres. Il a terminé en disant que ce traité augmente la sécurité de la Belgique.

Un grand meeting a été tenu, à Londres, le 15 mai, à Saint-James-Hall, à l'effet d'examiner l'état actuel de la question de réforme. La salle était remplie. M. Horley présidait la réunion ; MM. Bright, Mill, Potter, Forster, membres du Parlement, Beales et plusieurs autres personnages y assistaient. Des résolutions ont été proposées et des discours prononcés contre le bill de réforme émané du gouvernement. Les orateurs repoussent le bill comme une solution de la question pendante ; ils conseil-

lent de renouveler l'agitation réformiste, jusqu'à ce que toutes les restrictions maintenues par le bill soient abolies. M. Bright a exposé combien le bill était injuste à ses yeux. Il a fait un chaleureux appel en faveur d'une agitation nouvelle, mieux organisée et plus déterminée.

Le paquebot de Constantinople, parti le 8 mai, vient d'arriver à Marseille. Il apporte les nouvelles suivantes :

La loi qui confère aux étrangers le droit de propriété serait, dit-on, définitivement rédigée. Les étrangers paieront seulement l'impôt foncier, et continueront d'être placés sous la juridiction de leurs consuls respectifs pour tous les faits relatifs à leurs biens, et sauf quelques exceptions pour les affaires qui leur seront communes avec les sujets ottomans.

Des renforts continuent d'être dirigés sur l'Épire et la Thessalie.

L'Indépendance hellénique, du 9 mai, contient une proclamation adressée aux Crétois par Omer pacha le 27 avril, et datée de son quartier-général de la Canée.

Tout en faisant connaître aux Candiotes la ferme volonté de la Porte de mettre un terme à l'insurrection qui, depuis plusieurs mois, trouble et ensanglante l'île, Omer pacha n'en témoigne pas moins de son désir que la conciliation fasse échapper les populations révoltées à l'application rigoureuse des droits terribles de la guerre.

D'après des lettres d'Athènes, du 9, les puissances auraient demandé qu'un armistice fût conclu en Crète afin de négocier. On assure que l'Angleterre aurait conseillé officieusement, mais sans présenter de note formelle, d'opter pour les propositions des autres grandes puissances.

Le bruit court à Belgrade que le prince de Montenegro viendra prochainement rendre visite au prince de Serbie.

Nous apprenons, par des lettres de Shanghai, du 2 avril, que les Neifeis avaient reparu dans le nord de Kiang-sou, et qu'ils incendiaient partout les villes et les villages. Le gouvernement chinois s'est décidé à leur opposer, comme autrefois aux Tœpings, un corps de troupes organisé à l'européenne, et ce corps est déjà entré en formation.

Cette mesure en précèdera une autre plus importante et qui est relative à la réorganisation complète de l'armée chinoise, qui, d'après le vœu de la cour de Pékin, sera confiée à des instructeurs français.

On écrit de Rome, le 8 mai, à la Patrie :

Un nombre considérable d'évêques et d'archevêques, italiens, français, autrichiens, espagnols, anglais, américains et orientaux ont

déjà donné avis de leur départ pour Rome. Plusieurs ordinaires du royaume d'Italie, et entre autres des cardinaux, arriveront cette semaine, de manière à assister au consistoire que le pape tiendra le 15. L'affluence ira toujours en augmentant jusqu'à la veille de la fête du centenaire, fixée au 29 juin. La canonisation aura lieu le 7 juillet. Le dimanche suivant, deux cent cinq martyrs mis à mort au Japon, au commencement du dix-septième siècle et la plus part indigènes, seront béatifiés. Pie IX retrouve toute son activité d'il y a vingt ans pour diriger les préparatifs des grandes solennités qui s'approchent.

Il n'est bruit que de l'empoisonnement d'une demi-compagnie de chasseurs étrangers appartenant à la garnison de Tivoli. Depuis le 24 avril, jour de l'accident, dix-huit hommes ont succombé ; neuf autres sont plus ou moins gravement malades à l'heure qu'il est. Le soir même on se disait dans Rome que le typhus avait éclaté dans une caserne de Tivoli. Dès le lendemain, le docteur Rudel, professeur à l'Université, se rendait sur les lieux, procédait à l'autopsie des premiers morts et découvrait dans leurs intestins de l'oxyde de cuivre absorbé à haute dose ; de là la première version adressée aux journaux par le télégraphe. Le 26, à la suite d'une autre autopsie plus minutieuse, un autre professeur, le docteur Ratti, constatait la présence d'une certaine quantité d'acide arsénieux. Une enquête fut ouverte, et l'on arrêta le clairon de la compagnie, qui est indigène, le pharmacien et le médecin de la ville. Depuis lors, la justice informe. Les prévenus sont dans les prisons de Rome, à la disposition du tribunal criminel suprême de la consulte, qui connaît de tous les crimes politiques ou réputés tels.

Le vulgaire se perd en conjectures sur le mobile dont les auteurs de cet empoisonnement, si crime il y a, étaient animés. Il paraît que la compagnie à laquelle appartiennent les victimes, la troisième, était encore plus mal vue que les autres par la population, depuis le 19 mars, jour de grande fête à Tivoli. Des soldats chargés d'imposer silence à des jeunes gens qui honoraient par trop ostensiblement dans saint Joseph le patron de Garibaldi et de Mazzini, s'étaient, à ce qu'on raconte, acquittés de cette tâche avec un entrain que les officiers avaient dû modérer. Mais il n'y a rien là qui puisse expliquer un attentat à la vie de vingt-sept hommes. Il ne répugne pas moins de l'attribuer à l'esprit de parti, et cependant telle est la version la plus accréditée aujourd'hui. Le journal officiel n'a pas encore annoncé l'événement, et, quant à la consulte, comme les débats en matière politique ne sont pas publics, il ne faut en attendre aucune lumière. Les prévenus sont examinés, jugés, condamnés ou absous avec une équité parfaite, mais en secret, comme à Venise, au bon temps de la république.

La fraction modérée du parti unitaire use de toute son influence pour neutraliser le mouvement que se donnent les énergumènes de la fraction avancée. Ces énergumènes sont en minorité infime dans le parti et même dans la fraction à laquelle ils appartiennent, mais ils comptent sur la fine fleur de la démagogie italienne, qui les encourage de Palerme, de Naples, de Florence, de Gènes, et leur promet des hommes, des armes et de l'argent pour la rescousse suprême. Peu importe que l'argent pénètre dans l'Etat du Pape, mais les hommes et les armes, si les deux gouvernements n'y prennent garde, y pénétreront aussi. Le parti cherche à provoquer un soulèvement ou tout au moins un simulacre de soulèvement avant la fête du centenaire. Il paraît que les agents travaillent en ce moment les élèves de l'Université et de l'Académie des Beaux-Arts et font de la propagande au sein de la classe ouvrière et de l'armée. En quelques jours, six ont été expulsés. La police est sur ses gardes, et les avis officieux qu'elle reçoit de Florence et de Naples lui facilitent la besogne. Il est fâcheux qu'en dépit des instances des véritables amis de l'Italie et du Saint-Siège, l'œuvre de rapprochement entre Florence et Rome soit si peu avancée. Rien ne serait plus efficace que sa reprise pour tenir en respect les démagogues des deux pays.

Le journal officiel a déclaré hier soir que l'entretien du Saint-Père avec le chevalier Cèlestin Bianchi avait été altéré par des omissions et des additions dans la version qu'en ont donnée les journaux. M. Bianchi, ami et confident de M. Ricasoli, a passé la semaine sainte à Rome. Il se défend d'y être venu avec les missions que lui ont prêtées certains novellistes. En tout cas, il est bien évident que ses démarches et ses paroles n'ont engagé que sa propre personne.

L'administration du corps d'occupation a enfin effectué la vente du matériel inutile provenant du service des hôpitaux, du service des subsistances et du service de campement. L'hospice des aliénés a acheté pour plus de 15.000 francs d'objets de literie et d'habillement. La liquidation des comptes est achevée, et les derniers soldats du corps d'occupation s'embarqueront cette semaine pour rentrer en France.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On dit que M. Rouher s'est rendu mardi dans le sein de la commission de la presse et qu'il aurait insisté pour plus de rapidité dans son travail, l'Empereur désirant que ce projet fût voté pendant la session actuelle.

— Jeudi, les bureaux du Corps-Législatif, réunis pour examiner une demande d'interpellation de M. Favre sur les moyens à em-

— Empêchez-la de vacciner le tigre !

Le public, peu habitué au français de Mme Ramichat, lui répondit par un éclat de rire, et Mme Duval, lui mettant la main sur la bouche, lui dit d'une voix frémissante :

— Taisez-vous ! taisez-vous !

Jeanne était seule au milieu de ce cercle terrible de bêtes féroces, seule, enfermée dans une cage, avec un léopard accroupi dans un coin, comme pour guetter sa proie, un ours qui se redressait et ouvrait ses grands bras velus, faits pour étouffer un homme, tandis que le lion et le tigre rugissaient sourdement.

Contre toute cette force animale, ces instincts carnassiers, cette soif de sang, ces assassins à quatre pattes, venus du désert, de la montagne ou de la forêt, ces Druses à la crinière flottante, ces Laccnaires aux robes tachetées ou rayées, il n'y avait qu'une femme, armée d'une simple cravache qui, pour ces bêtes féroces, n'était qu'un brin de paille.

Mais ce n'était pas là son arme et sa puissance. Qu'avait-elle donc pour se préserver de ces dents terribles, lites pour percer le crâne d'un seul coup ? Qu'avait-elle pour lutter avec ces horribles griffes, si bien aiguës pour déchirer la chair ?

Elle avait deux rayons de feu qui partaient de ses prunelles.

Mais ces deux rayons, ce regard fixe, étincelant, dominateur, c'était la force immatérielle et suprême qui sépare l'être humain de la brute ; c'était la volonté, l'intelligence, la pensée, l'âme enfin... l'âme, la guerrière invisible qui domptait toute cette force animale, et faisait briller le regard comme une épée flamboyante.

Pendant ce temps, la pauvre mère haletante refoulait de toute la force de sa volonté ses exclamations d'épouvante... Elle suivait palpitante tous les mouvements de cette fille bien-aimée, qui était pour elle, qui était pour ainsi dire elle-même, pour laquelle elle veillait, elle travaillait, elle vivait... Elle ne quittait pas des yeux ce visage adoré qu'elle avait tant de fois couvert de baisers, et que, dans un instant peut-être, la griffe d'un tigre ou la dent d'un lion allait déchirer devant elle.

Faustin et Robert n'avaient pas entendu les cris de la pauvre mère, en apercevant sa fille. Ils étaient sortis pendant l'entr'acte, ils erraient dans les couloirs, et Jeanne était déjà dans la cage, quand ils avaient repris leurs places.

Comme ils ignoraient que leur voisine était la mère

de la dompteuse, ils faisaient tranquillement leurs réflexions. Ils examinaient attentivement ces animaux venus de toutes les parties du monde, Robert pour retrouver en eux des souvenirs de voyage, Faustin pour compléter ses études.

— Ah ! voyez, ma chère, dit une jeune femme en chapeau rose à un très-joli chapeau bleu de ciel, la dompteuse s'approche de l'ours... elle lui tend la main... mais il va la broyer, il n'en fera qu'un repas.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit Mme Duval.

Mais Faustin se retourna vers le chapeau rose et lui dit avec un grand sang-froid :

— Rassurez-vous, Madame, c'est un ours noir.

— Eh bien ! Monsieur, qu'importe la couleur ?

— Elle importe beaucoup, Madame. L'ours noir vit de lait et de miel ; il n'aime pas la chair humaine et fait un carême perpétuel. C'est l'anachorète des bêtes féroces.

Cependant, je ne répondrais pas qu'en ouvrant ses grands bras, il n'étouffât la dompteuse en lui donnant l'accolade.

Mais l'ours se mit à lécher la main de Jeanne, et à jouer avec elle aussi gracieusement que peut jouer un ours.

Au bout d'un instant, Jeanne lui fit un signe im-

périeux, et l'ours docile alla se coucher dans un coin de la cage.

Jeanne s'avança vers le lion.

Il y eut un frémissement dans toute la salle, et nous renouons à peindre ce qui se passa dans le cœur de la mère.

Le lion se leva... A l'impression de terreur qu'il inspirait il se mêla un sentiment d'admiration pour cette force suprême et cette beauté sauvage.

Sa large tête, qu'illuminait un regard fier et souverain, était encadrée d'une crinière, fauve, épaisse, échevelée, qui faisait à la fois son adame et son manteau royal. Cette crinière, qui fut imitée par la race mérovingienne, fit de sa majesté le lion, le premier des rois chevelus. Ce roi terrible, aux immenses pattes, était armé de pied en cap : au lieu de porter, comme Louis XIV, comme Napoléon, une simple épée au côté, il portait sur sa royale personne tout un arsenal de griffes et de dents.

Jeanne prit un morceau de viande fraîche et saignante, qu'on lui tendit à travers les barreaux de la cage.

— Prenez garde ! s'écria-t-on tout à coup, de plusieurs points de la salle.

Le tigre et le léopard, auxquels elle tournait la

ployer pour combattre la maladie des vers à soie, ont été d'avis qu'il y avait lieu d'autoriser la demande.

Les bureaux avaient d'abord procédé à leur organisation par les nominations suivantes :

1^{er} bureau. — Prés., M. Boucaumont; secr., M. Joliot.

2^e bureau. — Prés., M. de Montjoyeux; secr., M. de Guilloutet.

3^e bureau. — Prés. de droit, M. Schneider; prés. nommé, M. Séneca; secr., M. le baron Vast-Vimeux.

4^e bureau. — Prés., M. le général d'Autherville; secr., M. Christophle.

5^e bureau. — Prés., M. Duplan; secr., M. de Dalmas.

6^e bureau. — Prés., M. de Cazes; secr., M. Terme.

7^e bureau. — Prés., M. le général Lebreton; secr., M. Lacroix Saint-Pierre.

8^e bureau. — Prés., M. Etcheverry; secr., M. Séverin Abbattucci.

9^e bureau. — Prés., M. Delamarre (de la Creuse); secr., M. Liégeard.

— Il est question d'une grande réception à la présidence du Corps-Législatif. Elle aurait lieu soit mardi prochain, soit de mardi en huit.

— S. Exc. le maréchal Mac-Mahon est arrivé le 14 mai d'Alger à Marseille.

— Un épouvantable sinistre a plongé dans le deuil une commune de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Dimanche, pendant le violent orage qui a éclaté vers cinq heures du soir, l'église du village de Louesme s'est écroulée. Il y a eu dix morts et douze blessés.

Le sous-préfet de Châtillon s'est immédiatement rendu sur les lieux pour organiser des secours. Il a été presque aussitôt rejoint par le professeur de clinique chirurgicale de Dijon, assisté d'un chirurgien et de deux élèves.

En apprenant ce malheur, l'Impératrice a fait remettre au ministre de l'intérieur un secours de 1,000 fr. pour être immédiatement distribué aux victimes.

— Nous apprenons par des correspondances de Djeddah, du 25 avril, que les fêtes du pèlerinage ont eu lieu cette année, à la Mecque et à Médine, dans le plus grand ordre et de la manière la plus heureuse, au point de vue de la santé publique. Ces résultats sont dus aux excellentes mesures prises, à la demande de la France, par la commission sanitaire de Constantinople.

Un grand nombre de pèlerins commençaient à quitter l'Hedjaz, et leur retour s'effectuait par Djeddah et par Yambo. L'intendance sanitaire d'Alexandrie a envoyé dans ces deux ports des délégués chargés de les inspecter avant leur embarquement pour Suez.

— Dans une conférence faite récemment à la Sorbonne, M. Simonnin a fait l'histoire de

la houille, ce puissant auxiliaire de l'industrie moderne. Connue des Chinois, la houille était, il y a fort longtemps, employée dans le Cèleste Empire pour cuire la porcelaine, et depuis lors son emploi n'a presque pas varié. Les Chinois savaient, au moyen de trous de sonde, faire arriver à la surface de la terre les gaz inflammables qui se trouvent avec ce combustible fossile, et l'employaient ensuite au chauffage et à l'éclairage. Malheureusement les sciences et l'industrie sont restées stationnaires dans l'Empire du Milieu, et l'emploi de la houille et du gaz de l'éclairage ne s'est à aucune époque généralisé parmi les sujets du fils du Ciel.

Les Grecs ont connu la houille, mais ils ne paraissent pas s'en être servis. Théophraste la désigne sous le nom de *lithanthrax* (charbon de pierre), désignation qui se retrouve presque textuellement dans l'italien moderne. Les Romains la connaissaient aussi, mais l'abondance du bois ne les a jamais encouragés à s'en servir. Pendant le moyen-âge, le combustible minéral a été dédaigné. Dans la plupart des villes son emploi était défendu, on ne sait trop pour quel motif. Ce n'est guère qu'au dix-huitième siècle que l'usage de la houille se répandit à Paris, mais non sans peine. Le public lui reprochait de vicier l'air, de jaunir le linge dans les armoires, etc. Les académies de médecine, appelées à se prononcer, déclarèrent l'emploi du charbon hygiénique, et peu à peu les préventions contre ce genre de combustible furent détruites et son emploi se généralisa. Aujourd'hui la ville de Londres consomme pour plus de 6 millions de houille par an, et la ville de Paris pour 1 million.

— A titre de curiosité et pour charmer les loisirs des gens oisifs qui pourront vérifier, nous reproduisons la nomenclature suivante, d'après un journal appelé le *Moniteur de Salers* :

« Amsterdam marchande, Athènes conspire, Berlin médit, Bruxelles discute, Dresde se lamente ou s'étonne, Dublin mendie, Edimbourg rêve, Florence a le bec en l'air, Francfort compte, Gènes lit, Hambourg mange, Hanovre dort, Cassel souffle, Constantinople se baigne, Copenhague se pare, Leipzig lit (mais seulement sa feuille locale), Lisbonne sourit, Londres bâille, Lyon travaille, Madrid fume, Manchester emballe, Manheim jure, Marseille chante, Munich boit, Naples sue, Palerme s'éreinte, Paris cause, Pesth bavarde, Saint-Petersbourg se tait, Stockholm s'amuse, Turin fait sa toilette, Venise aime, Varsovie soupire, Vienne digère et Rome prie. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique de l'École de cavalerie a donné jeudi sa première soirée musicale, dans le square du théâtre. Malheureusement la tem-

pérature n'a pas favorisé cette réunion. Il faisait un froid assez vif, et les belles toilettes ont été rares.

La foule cependant était très-compacte dans le square, et la circulation était devenue difficile. Aussi a-t-il paru nécessaire, dans l'intérêt des promeneurs comme dans celui des massifs du jardin, que l'administration prenne pour l'avenir certaines dispositions qu'il serait difficile d'indiquer aujourd'hui, cette question présentant aux yeux de tous plus d'une difficulté.

Les chaises que, selon toute apparence, le concierge du théâtre avait eu l'heureuse idée d'offrir au public, n'ont pas été occupées en aussi grand nombre qu'il pouvait l'espérer. Faisons des vœux pour que désormais un temps plus favorable permette à cette petite industrie de prospérer.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans prévient le public qu'à l'occasion de l'Exposition universelle, un train de plaisir aura lieu le mardi 28 mai courant au départ de Saumur et des stations de Maine-et-Loire et Indre-et-Loire, entre Trélazé et Savonnières, pour Paris.

Prix 18 fr. en 2^e classe, aller et retour.

— 12 » en 3^e classe, Id.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilog. de bagages.

Le départ de Saumur aura lieu, par train spécial, le mardi 28 mai, à 12 h. 15 m. du soir. Le train n° 38 amènera les voyageurs de Trélazé à Saumur et gares intermédiaires. — Arrivée à Paris le 28 mai, à 8 h. 50 m. du soir.

Départ de Paris le mardi 4 juin, à 11 h. du soir, arrivée à Saumur le mercredi 5 juin, à 8 h. 48 m. du matin, et à Trélazé à 10 h. 40 m.

Pour toutes les stations entre Trélazé et Saumur, — Saumur et Savonnières, la délivrance des billets commencera le 16 mai et cessera le 24 au soir.

A l'aller comme au retour, ces billets ne pourront servir que pour les trains ci-dessus indiqués.

L'assemblée du Pont-Fouchard a été remise à demain dimanche.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Les loups qui, l'année dernière, ont fait tant de ravages dans les cantons de Secondigny et de l'Absie, ont commencé à reparaitre à Neuville-Bouin (Deux-Sèvres). Ils ont signalé leur arrivée en enlevant tout ce qui leur est tombé sous la patte. A la Chauvellerie, ils se sont avancés jusqu'à la porte d'une métairie et ont dévoré une chèvre et trois chevreux. Le surlendemain, ils sont revenus et ont fait un repas de gargantua en avalant une demi-douzaine de cochons de lait et une portion de la mère. Ils

ont été dérangés par le fermier, qui est accouru aux cris de détresse de la pauvre truie, et qui les a mis en déroute. Ils se sont vengés en ne faisant que quelques bouchées de 16 oies qui appartenaient à un fermier de la commune de Clessé. Tous les habitants demandent avec instance que les louvetiers fassent des battues afin de les débarrasser de ces visiteurs dont on ne peut éviter la voracité, même avec la plus grande vigilance »

On lit dans le *Phare* :

Mercredi, à 3 heures de l'après-midi, tous les quais situés entre le pont de l'Edre et le pont d'Orléans, à Nantes, étaient couverts d'une foule de curieux qui se pressaient émus pour voir pêcher par des barques nombreuses de malheureux poissons qui, la queue en l'air, flottaient à la surface de l'eau; il y en avait de petits, de gros, de moyens: ici des brèmes, là de superbes brochets, plus loin des carpes, c'était à faire tourner la tête aux pêcheurs à la ligne qui ne sont habitués qu'à prendre du fretin.

Qu'était-il donc arrivé? Les uns attribuaient ce phénomène à l'orage, d'autres, et c'était le vrai, à l'infection accidentelle de l'Edre, soit par une fosse d'aisance, un touc, ou par des émissions sulfureuses provenant d'établissements industriels situés sur les bords de l'Edre. Toujours est-il que ces poissons, sous l'influence de l'hydrogène sulfuré étaient asphyxiés, et qu'ils revenaient à la vie dès qu'on les jetait dans de l'eau de pluie contenue dans une barrique, ou que plus heureux ils arrivaient en Loire où l'eau plus pure leur rendait les mouvements, la vie et la liberté, tandis que leurs confrères ont été probablement frites au bruit des chansons joyeuses provoquées par le succès de la pêche et les libations d'un vin blanc généreux.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'Indépendance belge a reçu de Berlin le télégramme suivant :

« Les droits des agnats de la maison de Nasseau sont sauvegardés par le traité de Londres. Les autres puissances signataires de 1815 n'ont point été invitées formellement à signer le traité; l'accession au traité leur est simplement ouverte.

» Les puissances ont pris acte de la sortie du Limbourg de l'Allemagne. Il y a eu à cet égard non un traité, mais une déclaration spéciale.

» Il est inexact que lord Loftus soit allé à Londres. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

dos, venaient de se lever traitreusement et de ramper jusqu'à elle, pour prendre leur part du festin.

Mme Duval, épouvantée, était prête à s'élançer vers sa fille; son voisin la retint immobile en lui disant :

— Vous la perdez, si vous faites un geste, un cri, et si elle vous aperçoit.

Jeanne se retourna vivement vers le tigre et le léopard, et leur dit avec son regard fixe et dominant :

« Vous n'irez pas plus loin. »

Le tigre rugit sourdement, le léopard fit entendre une espèce de réclamation qui ressemblait à l'abolement d'un gros chien, puis ils retournèrent s'accroupir dans leur coin.

Jeanne tendit la viande au lion qui s'avancait plus fièrement, plus noblement que ses voraces compagnons; mais à l'instant où il saisit cette viande saignante, Jeanne la lui retira de la gueule pour la jeter au tigre et au léopard, qui s'en disputèrent les lambeaux.

Le lion regarda la dompteuse et sembla lui dire : « Qui donc a l'audace de desservir le festin royal que mon écuyer tranchant vient de me découper? » Mais comme il restait immobile, Mme Duval elle-

même le croyait calme; elle espérait que Jeanne sortirait victorieuse de ce nouveau péril, et Mme Ramichat s'écria :

— Eh ben! il est bon enfant tout d'même, ce gros caniche de lion!

— Il ne faut pas s'y fier, reprit Robert.

— Que dites-vous, Monsieur? s'écria Mme Duval.

— Je dis qu'il est en fureur.

— Ah! grand Dieu!

— Tout à l'heure, continua-t-il, en s'adressant à Faustin, et sans se douter que ses paroles étaient recueillies une à une par l'oreille de la mère, son rugissement était grave, prolongé, et pareil au bruit du tonnerre qui gronde.

— Cette voix de basse taille, demanda Faustin qui voulait s'assurer de l'exactitude de ses lectures, n'est-elle pas sa voix habituelle?

— Précisément, répondit Robert, mais écoutez maintenant... Voici son rugissement de colère, plus court, plus réitéré, plus formidable que le premier; je m'y connais. Une nuit, j'ai suivi de loin, en Algérie, une chasse ou plutôt un duel de Jules Gérard, le célèbre tueur de lions; il proposait un cartel à son trentième lion, qui, fort irrité, comme cela se comprend, rugissait tout-à-fait comme

celui-ci.

Si Robert eût regardé Mme Duval, il eût été effrayé de sa pâleur livide et de son tremblement convulsif.

Le lion, comme pour donner raison au voyageur, se battit les flanes de sa large queue; sa colère s'allumait, et il montra à l'audacieuse Jeanne deux rangées de dents menaçantes.

Mais la dompteuse, rassemblant toute sa puissance de volonté et de domination, eut un tel éclair dans les yeux, une telle fascination, que le lion resta immobile, comme sous la baguette d'une magicienne. Il fut forcé d'obéir à un pouvoir supérieur; il ploya ses énormes pattes, se recoucha dans la cage, son terrible rugissement prit des notes moins brèves et moins menaçantes, mais continua sourdement, comme un bruit de tonnerre qui s'éloigne peu à peu.

Les braves éclatèrent, et Mme Duval, qui, à chaque instant, se sentait mourir ou revivre, joignit les mains et rendit grâce à Dieu.

— V'là qui va être fini, ma bonne Madame Duval, dit Mme Ramichat.

— Comment fini? reprit un gros homme assis près de l'estimable portière; allons donc! nous n'a-

vous pas vu le plus intéressant. Il reste encore les exercices avec le tigre.

— Avec le tigre! s'écria Mme Duval.

— Il me faut le tigre, reprit le gros homme, ou je demande mon argent.

— La malheureuse va être dévorée, dit le chapeau bleu d'azur.

— Heureusement que j'ai mon flacon de sels, répondit le chapeau rose.

Jeanne s'avança vers le tigre.

Cette fois, son adversaire n'était plus lours vulgaire, qu'on peut à la rigueur apprivoiser et engager comme saltimbanque, ce n'était plus le lion magnifique qui, après tout, a ses moments de générosité; c'était le tigre, c'était le célèbre buveur de sang, qui se désaltère dans le corps humain comme dans une coupe pleine. C'était le bandit féroce, élégamment paré, comme un brigand d'opéra-comique, et vêtu d'un manteau aux superbes raies jaunes et noires; c'était le meurtrier par vocation, qui tue pour le plaisir de mordre, de déchirer, d'ensanglanter, et souvent même sans avoir les circonstances atténuantes de la défense personnelle et de la faim.

Amis SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE
Sur saisie immobilière,
DE BIENS

Situés dans les communes de Doué-la-Fontaine, des Verchers et d'Ambillou,

Appartenant à la dame BEAUMONT-BELLEMÈRE et au sieur René BEAUMONT.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal civil séant à Saumur, à l'audience publique, le samedi 8 juin 1867, à midi.

DÉSIGNATION DES BIENS.

§ 1^{er}. — Biens de la femme Beaumont.

Commune de Doué.

PREMIER LOT.

Huit ares 80 centiares de terre, au Perron, joignant au nord Lamiche-Moudain, au couchant Clément, au levant le chemin du Grand-Ormeau, mis à prix à..... 150 fr.

2^e LOT.

Treize ares 20 centiares de terre, à la Bouqueterie, joignant au levant M. Dima, au couchant Ribodeau, au midi Perrault-Simon, mis à prix à..... 300 »

3^e LOT.

Treize ares 20 centiares de terre, aux Varannes, joignant au levant Germain Derouletteau, au couchant Jean Derouletteau, au nord un sentier, mis à prix à..... 100 »

4^e LOT.

Vingt-deux ares de terre, à Charpet, joignant au levant Beaumont-Villiers, au couchant Guillon-Courant, au midi le chemin, mis à prix à..... 500 »

5^e LOT.

Huit ares 80 centiares de terre, à la Rifaudière, joignant au couchant le chemin de la Rifaudière, au nord M. Touret, mis à prix à..... 200 »

6^e LOT.

Treize ares 20 centiares de vigne, à la Levée, joignant au midi et au levant Hublot-Reverdy, au nord et au couchant le chemin, mis à prix à..... 150 »

7^e LOT.

Huit ares 80 centiares de vigne, aux Quints, joignant au couchant M. Charlot, au levant Pinet, mis à prix à..... 150 »

Commune des Verchers.

8^e LOT.

Dix-sept ares 60 centiares de vigne blanche, au canton des Mille-Drogues, joignant au midi M. Roger, au couchant un sentier, mis à prix à..... 150 »

9^e LOT.

Huit ares 80 centiares de terre, au canton du Petit-Moulin, joignant au levant Isaac Allard ou ses héritiers, au couchant le chemin de Chuelle, mis à prix à..... 100 »

10^e LOT.

Dix-sept ares 60 centiares environ de terre, au canton du Piquet, joignant au nord Davy-Gaudicheau, au levant le chemin de Rohé à Chuelle, au midi Davy-Touret, mis à prix à..... 300 »

§ II. — Biens de René Beaumont.

Commune d'Ambillou.

11^e LOT.

Dix-neuf ares 80 centiares de terre, au canton

A reporter... 2,100 »

Report... 2,100 »
des Longrais, joignant au nord Masse-Grandmaison, au couchant M. Grignon, au levant M. Hetreau, mis à prix à..... 200 »

12^e LOT.

Seize ares 50 centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Girard, au couchant Augereau, au midi un chemin, mis à prix à..... 150 »

13^e LOT.

Dix-neuf ares 80 centiares de terre, aux Filochelles, joignant au midi et au nord Girard, au couchant Leroux, mis à prix à..... 200 »

14^e LOT.

Quatre ares 95 centiares de terre, derrière le Jardin, joignant au midi et au nord Orgereau, au couchant M. Robert, mis à prix à..... 50 »

15^e LOT.

Treize ares 20 centiares de terre, au canton des Civrais, joignant au levant et au nord M^{me} Grandmaison, au couchant Leroux, mis à prix à..... 100 »

Total des mises à prix... 2.800 fr.

Tous ces biens sont situés dans l'arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Ils ont été saisis, à la requête du sieur Thomas Ferrand, propriétaire, demeurant aux Fontaines, commune des Verchers, lequel, pour la poursuite de vente, a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

Sur : 1^o Marie Bellemère, épouse de Louis Beaumont, pépiniériste, demeurant en la ville de Doué-la-Fontaine, et contre son mari pour l'autorisation de ladite dame ; 2^o René Beaumont, demeurant aux Fontaines, commune des Verchers, chez M^{me} de Buor ;

Suivant un procès-verbal de Mangonneau, huissier à Doué, des 26 et 27 février 1867, enregistré, visé par M. Guionis, maire de Doué, le 26 dudit mois de février, par M. Mazé, maire des Verchers, le même jour, par M. Gigot, maire de Soulanges, le 27 du même mois, et par M. Touchais, adjoint au maire d'Ambillou, le même jour. Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 5 mars 1867, volume 21, n^o 4, et dénoncé aux saisis par exploit de Mangonneau, huissier à Doué, du 28 février 1867, lequel a été visé ainsi que de droit et a été transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 5 mars 1867, volume 21, n^o 5.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil de Saumur. La publication en a été faite à l'audience de ce tribunal, du 4 mai 1867.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 14 mai 1867.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le mai 1867, f^o case . Reçu 1 franc, dixième et demi 15 centimes.

Signé : PARISOT.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué à Saumur, Grand'Rue, n^o 10.

VENTE

Par suite de surenchère, sur saisie immobilière.

Il sera procédé, le samedi premier juin mil huit cent soixante-sept, heure de midi, en l'audience

des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un terrain, moitié en culture et moitié en vignes, situé au Vaulanglois, commune de Bagneux, contenant environ 8 ares, joignant d'un côté M. Harrault, d'autres côtés MM. Normandine, Baudry et Lebrun.

Ce terrain a été saisi à la requête de M. Victor Touffard, négociant, demeurant à Paris, rue de Chartres, n^o 31, ayant M^e Labiche pour avoué, sur le sieur Delhumeau, propriétaire, demeurant à Saumur, par procès-verbal de Dufour, huissier à Saumur, en date du quatre février mil huit cent soixante-sept, enregistré, visé conformément à la loi et transcrit après dénonciation au saisi au bureau des hypothèques de Saumur, le huit février mil huit cent soixante-sept, vol 20, n^o 57 et 58.

Par jugement en date du quatre mai mil huit cent soixante-sept, ledit terrain a été adjugé au sieur Jean Lebrun, cultivateur, demeurant à Bagneux, moyennant, outre les charges, le prix principal de sept cents francs ; mais une surenchère du sixième a été formée par le sieur Etienne Medan, propriétaire, demeurant à St-Nazaire (Loire-Inférieure), suivant acte du greffe en date du onze mai mil huit cent soixante-sept, enregistré et dénoncé par acte d'avoué à avoué, en date du quatorze du même mois, enregistré, à M^e Labiche, avoué du sieur Jean Lebrun, adjudicataire, et du sieur Victor Toussard, poursuivant.

En conséquence, il sera à la requête du M. Etienne Medan, procédé à la nouvelle adjudication dudit terrain, en outre des charges, sur la mise à prix de huit cent dix-sept francs, ci..... 817 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, le 17 mai 1867.

POULET.

Enregistré à Saumur, le 18 mai 1867, f^o , c. . Reçu un franc dixième et demi quinze centimes.

Signé : PARISOT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 mai 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication, en un ou plusieurs lots, au gré des acquéreurs, D'UNE PROPRIÉTÉ, appartenant à M^{me} veuve Poulard, sise à la Croix-Verte, composée de bâtiments sur la rue, jardin derrière, jusqu'au canal de la Boire.

L'adjudication aura lieu sur la propriété à vendre.

S'adresser audit notaire, chargé de traiter, s'il y a lieu, avant l'adjudication, dépositaire du plan et du cahier des charges. (270)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, Un JARDIN, au Jagueneau, contenant 60 ares, ayant 60 mètres de façade sur la route de Dampierre, comprenant verger en plein rapport, coteau boisé, fontaine, chaumière, habitation dans le roc.

S'adresser audit notaire, ou à M. DAGET, propriétaire, rue Beaurepaire. (279)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE
UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Rue des Saulais, n^o 10.

Etude du même notaire.

A VENDRE

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n^o 48.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située à Saumur, sur les Châteaux, rue des Moulins, comprenant maison d'habitation, deux jardins et deux morceaux de terre labourable : le tout d'une contenance de 55 ares.

Il existe sur cette propriété 300 arbres à fruits, en plein rapport.

S'adresser à M. CHESNEAU, à Saumur, rue du Prêche, ou à M^e CLOUARD, notaire. (277)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA Brosse, à Saumur. (74)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 19 mai 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à la propriété de M. Baudry, située au Vaulanglois, commune de Bagneux, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier la garnissant.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, matelas, buffets et consoles de salle à manger, tables, chaises, fauteuils, flambeaux, glaces, un atelier de forge, de tourneur et de menuisier, garni de tous les outils nécessaires, quantité de tonnes et barriques vides, cuves, batterie de cuisine, bouteilles, ferraille et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SPÉCIALITÉ

de

PAPIERS PEINTS.

Grand Assortiment

de

HAUTE NOUVEAUTÉ,

Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.

CHEVILLOT,

Rue d'Orléans, 50, Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vient de paraître :

VINGT MOTETS

AU SAINT-SACREMENT ET A LA SAINTE VIERGE,

Composés pour solos, duos, chœurs à deux et trois voix égales,

avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium,

Par A. BOULEAU-NELDY.

PRIX NET : 7 fr. — En vente à Saumur, chez l'auteur, rue Bodin, 24.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 MAI.			BOURSE DU 17 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 40	»	»	69 45	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98 40	»	»	98 25	»	»
Obligations du Trésor.	465 »	1 25	»	467 50	2 50	»
Banque de France.	3195 »	5 »	»	3500 »	5 »	»
Crédit Foncier (estamp.).	1460 »	»	20 »	1465 »	5 »	»
Crédit Foncier colonial.	575 »	»	»	572 50	»	2 50
Crédit Agricole.	640 »	5 »	»	640 »	»	»
Crédit industriel.	640 »	»	»	640 »	»	»
Crédit Mobilier.	361 25	»	3 75	365 »	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	775 »	2 50	»	773 75	»	1 25
Orléans (estampillé).	882 50	»	»	885 »	2 50	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1191 25	1 25	»	1195 »	3 75	»
Est.	535 »	»	»	533 25	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	890 »	»	6 25	895 »	5 »	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	565 25	»	1 25	567 50	1 25	»
Ouest.	562 50	2 50	»	560 »	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1540 »	»	5 »	1542 50	2 50	»
Canal de Suez.	367 50	»	2 50	365 »	»	2 50
Transatlantiques.	410 »	»	5 »	410 »	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	51 70	»	3 30	51 70	»	»
Autrichiens.	420 »	»	3 75	422 50	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	395 »	5 »	»	383 75	»	11 25
Victor-Emmanuel.	77 50	2 50	»	77 50	»	»
Romains.	80 »	»	»	75 »	»	5 »
Crédit Mobilier Espagnol.	235 »	»	2 50	230 »	»	5 »
Saragosse.	95 »	5 »	»	97 50	2 50	»
Séville-Xérès-Séville.	29 »	»	»	28 »	»	1 »
Nord-Espagne.	89 »	»	»	86 »	»	3 »
Compagnie immobilière.	200 »	»	3 75	795 »	»	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. 317 » » » » 317 50 » » »
Orléans. 314 » » » » 313 75 » » »
Paris-Lyon-Méditerranée. 312 » » » » 311 75 » » »
Ouest. 309 25 » » » » 309 75 » » »
Midi. 311 » » » » 311 25 » » »
Est. 311 50 » » » » 313 25 » » »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Codet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.